

Procès verbal de la commission technique SSDS / Séance en ligne du 02.03.2022 19h00

1. Bienvenue

Présent: GR Nord-Ouest: Marco Rella / GR Bern-Freiburg: Caroline Meier / GR Grison: Urban Lanker / GR Suisse Orientale: Andy Schiess / GR Romand: Silvia Nicole / GR Seerücken Sven Rettich / GR Wyland: Irène Heller / Délégué des juges: Johann Beeli / GR Suisse Centrale: excusé / GR Valais: excusé/ GR Lémanique: excusé / Président SSDS: Ruedi von Niederhäuser; GR Plaine du Rhone excusé.

2. Proposition de modification du règlement classe 4 - séparation pour les finales (APR - page 26) GR Bern-Freiburg

Après discussion, la CT parvient à une décision uniforme :

Texte jusqu'à présent APR - page 26

Séparation pour les finales 20 points :

Pour la séparation, au moins 15, voire 20 moutons doivent être disponibles. 4, respectivement 5 moutons sont marqués qui doivent être séparés et mis à l'enclos. Lors de la séparation, on ne peut pas séparer les moutons marqués, mais on doit enlever les moutons non marqués.

Nouveau libellé :

Séparation spécial lors la finale :

La séparation spéciale (Trie) pour les finales 20 points. Pour la séparation, au moins 15 à 20 moutons doivent être disponibles. Les moutons doivent être séparés (trier) jusqu'à ce qu'il en reste plus que 5. Parmi ces 5 moutons, 3, 4 ou 5 doivent être marqués (le nombre de moutons marqués est défini par l'organisateur).

La séparation (Trie) doit se faire en plusieurs étapes.

Pour le procès-verbal :

Irène